

VILLE D'ÉPERNON

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 MARS 2017 à 20h30
SALLE DES TOURELLES



COMPTE RENDU

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

DATE DE LA CONVOCATION 7/03/2017	L'an deux mille dix-sept, le 13 mars à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS :	Étaient présents :
En exercice 29	Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Lydie QUAGLIARELLA, Martine GAUTIER, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Cendrine CHERGUI, Sébastien RITTNER, Flavien BLANCHARD, Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL, Éric ROYNEL
Présents 24	Absents Excusés : Jean-Paul MARCHAND, pouvoir Béatrice BONVIN
Pouvoir 1	Absents : Jean JOSEPH - Didier PHILIPPE - Franck DUCOUTUMANY - Arnaud BEAUFORT
Votants 25	Secrétaire de séance : Lydie QUAGLIARELLA ◆◆◆
	<u>ORDRE DU JOUR</u>
	<u>I – APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU</u>
	<u>II – DÉCISION PRISE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS</u>
	<u>III – AFFAIRES FINANCIÈRES</u> 3.1 - Compte de gestion 2016 – VILLE : Approbation 3.2 - Compte Administratif et affectation des résultats : Exercice 2016 – VILLE - 3.3 - Budget Primitif 2017 – VILLE : Approbation 3.4 - Maintien des tarifs communaux 2017 - 3.5 - Compte de gestion 2016 – PRAIRIALES : Approbation 3.6 - Compte Administratif et affectation des résultats : Exercice 2016 – PRAIRIALES 3.7 - Budget Primitif 2017 - PRAIRIALES : Approbation 3.8 - Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) 3.9 – Convention de mise à disposition d'une partie de services aux EPCI
	<u>IV- AFFAIRE GÉNÉRALE</u> 4.1 – Convention avec la commune de Raizeux : Honoraires de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement Route de Boulard et Rue Normande
	<u>V – MARCHÉ PUBLIC</u> 5.1 – Mission de contrôle technique à la Médiathèque : avenant n° 1 avec APAVE
	<u>VI – PERSONNEL TERRITORIAL</u> 6.1 – Mise en place du RIFSEEP pour les adjoints du patrimoine 6.2 - Avancements de grades et mises à jour du tableau des effectifs 6.3 - Fixation du taux des avancements de grade

VII – URBANISME

7-1 - Convention tripartite de portage foncier COMMUNE /EPFLI et NEXITY

7.2 - Zone d'Aménagement Concerté La Savonnière : Avenant n° 3 à la concession d'aménagement

7.3 - Arrêt du projet de l'AVAP : approbation du règlement, du plan de périmètre et du plan de protection de mise en valeur

7.4 - Avis de France Domaine : Évaluation immeubles 10 place du Change et Bibliothèque 15, rue du Grand Pont

VIII - QUESTIONS DIVERSES

I – APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Madame F. RAMOND, Maire précise qu'elle est favorable à la demande de Madame I. MARCHAND pour ajouter aux « questions diverses » le débroussaillage des vergers afin de dégager les poiriers encore récupérables.

En complément, Madame Martine GAUTIER, Adjointe à l'environnement, après renseignement, puis visite sur site en compagnie de Monsieur Franck DUCOUTUMANY, souligne que les chemins ont été tracés afin de pouvoir les traverser.

En tout état de cause, les membres de la commission seront invités à visiter les vergers courant avril/mai.

Le compte rendu est adopté, à l'unanimité.

II – DÉCISION PRISE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est conclu le marché à procédure adaptée avec EGIS de Montreuil (93) pour la maîtrise d'œuvre relative à l'Avant-Projet lié au confortement de la rue des Piqueurs de Grés d'un montant de 5 000 € H.T.

En réponse à Monsieur STECK, Madame F. RAMOND précise que ce sont les assurances qui détermineront la responsabilité de la collecte des eaux à l'origine du problème.

III – AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1 – Compte de gestion 2016 – VILLE : Approbation : Rapporteur D. BOMMER

Madame D. BOMMER Adjointe aux finances informe ses collègues que les comptes de gestion 2016 VILLE dressés pour l'exercice par le receveur municipal de Maintenon sont conformes aux écritures de la comptabilité communale.

À l'unanimité, le conseil municipal en prend acte.

3.2 – Compte Administratif et affectation des résultats : Exercice 2016 – VILLE – : Rapporteur D. BOMMER

Le compte administratif 2016 VILLE a été vu en commission des finances le 1^{er} mars dernier.

Section de fonctionnement :

• Dépenses			6 855 180,53 €
• Recettes	7 963 199,96 €	}	
• Excédent 2015 reporté	1 433 084,53 €		9 396 284,49 €
A – Excédent de fonctionnement	2 541 103,96 €		

Section investissement :

• Dépenses	2 492 418,38 €	}	
• Déficit 2015 reportés	318 164,14 €		2 810 582,52 €
• Recettes	2 853 436,09 €		
B – Excédent d'investissement	42 853,57 €		

Résultat de clôture de l'exercice :

C – Excédent (A + B)	2 583 957,53 €
----------------------	----------------

Madame D. BOMMER Adjointe aux finances précise que cet excédent permet de financer en partie les grands projets d'investissement.

À la remarque de Monsieur B. ESTAMPE concernant la « disparition » sur la colonne budget global 2016 de la ligne des recettes d'investissement 021, pour un montant 1 904 000 €, Madame F. RAMOND, Maire note que c'est une erreur à rectifier.

Libellé	Budget global 2016	CA 2016	Proposition 2017	Proposition + Reports
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	318 164,14 €	318 164,14 €	0,00 €	0,00 €
020 - Dépenses imprévues	50 000,00 €	0,00 €	80 198,44 €	80 198,44 €
040 - Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 - Opérations patrimoniales (regul études)	455 254,97 €	455 254,97 €	0,00 €	0,00 €
10 - Dotat° Fonds divers réserves	3 000,00 €	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
16 - Remboursement capital	380 533,69 €	366 275,17 €	410 849,64 €	410 849,64 €
20 - Immobilisations incorporelles	132 485,44 €	71 888,12 €	95 000,00 €	150 677,24 €
204 - Subvention d'équipement versée	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 918 638,43 €	940 093,97 €	2 864 920,00 €	3 252 950,23 €
23 - Immobilisations en cours	2 211 178,30 €	658 906,15 €	4 300 000,00 €	4 902 824,45 €
TOTAL DEPENSES	5 469 254,97 €	2 810 582,52 €	7 776 468,08 €	8 823 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Budget global 2016	CA 2016	Proposition 2017	Proposition + reports
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	42 853,57 €	42 853,57 €
021 - Virement section fonctionnement	1 904 000,00 €	0,00 €	2 525 000,00 €	2 525 000,00 €
024 - Produits de cessions	100 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
040 - Op. d'ordre entre section (amortissements)	88 000,00 €	88 201,55 €	106 394,00 €	106 394,00 €
041 - opérations patrimoniales	455 254,97 €	455 254,97 €	0,00 €	0,00 €
10 - Dotations, réserves...	1 279 867,12 €	1 291 835,44 €	716 294,79 €	716 294,79 €
13 - Subventions d'investissement reçues	141 293,75 €	1 017 994,13 €	570 000,00 €	1 132 457,64 €
16 - Emprunts	1 500 839,13 €	150,00 €	4 100 000,00 €	4 100 000,00 €
TOTAL RECETTES	5 469 254,97 €	2 853 436,09 €	8 260 542,36 €	8 823 000,00 €

Monsieur B. ESTAMPE remarque que les budgets de fonctionnement sont utilisés à 90,95 % voire à 100 % avec l'effet ciseaux pour suivre la règle. Il regrette que la ville arrive à dégager un excédent sur le budget de fonctionnement de 2 500 000 € en restreignant les services et redoute un souci en termes de services rendus.

Madame F. RAMOND précise qu'il faut inscrire au budget ce qu'il est prévu de réaliser. Les appels d'offres sont parfois infructueux et le calendrier de réalisation de l'école maternelle a pris pratiquement 8 mois de glissement.

À l'exception de Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL qui sont contre, le compte administratif 2016 VILLE est approuvé.

3.3 – Budget Primitif 2017 – VILLE : Approbation : Rapporteur D. BOMMER

Madame D. BOMMER, adjointe aux finances rappelle à ses collègues que le présent budget a fait l'objet d'une présentation détaillée en commission des finances le 1er mars dernier.

Puis, elle présente le budget primitif, par chapitre qui s'équilibre, comme suit :

Libellé	Budget global 2016	CA 2016	Proposition 2017
002 - Déficit antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
011 - Charges à caractère général	2 689 750,00 €	2 426 610,27 €	2 600 000,00 €
012 - Charges Personnel	2 708 800,00 €	2 584 244,23 €	2 800 000,00 €
022- Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
023 - Virement section d'investissement	1 904 000,00 €	0,00 €	2 525 000,00 €
042 - Opér.d'ordre entre section (amortissement)	88 000,00 €	88 201,55 €	106 394,00 €
65 - Autres Charges Gestion courante	1 684 250,00 €	1 560 657,19 €	1 662 000,00 €
66 - Charges Financières	215 200,00 €	194 754,38 €	213 934,45 €
67 - Charges Exceptionnelles	1 000,00 €	712,91 €	2 671,55 €
TOTAL DEPENSES	9 291 000,00 €	6 855 180,53 €	9 960 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Budget global 2016	CA 2016	Propositions 2017
002 - Excédent antérieur reporté	1 433 084,53 €	1 433 084,53 €	2 099 883,25 €
013 - Atténuation de charges	5 000,00 €	15 278,67 €	20 000,00 €
70 - Prod. des services	779 200,00 €	785 942,70 €	740 500,00 €
73 - Impôts et taxes	6 609 588,00 €	6 656 173,42 €	6 690 188,00 €
74 - Dotations, subventions...	293 090,00 €	299 224,86 €	234 100,00 €
75 - Autres prod. gestion courante	171 000,00 €	195 370,68 €	172 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	37,47 €	11 209,63 €	3 328,75 €
TOTAL RECETTES	9 291 000,00 €	9 396 284,49 €	9 960 000,00 €

Dépenses de fonctionnement

011 - Charges à caractère général

- Budget global 2016 2 689 750,00 €
- Compte Administratif 2016 2 426 610,27 €
- Proposition 2017 2 600 000,00 €

Madame D. BOMMER précise que la proposition est minorée de 89 750 € par rapport à l'an passé suite aux transferts sur certains articles ou est liée à des réductions :

- Transfert du compte 615 221 (entretien & réparation des bâtiments) au compte 611 (contrats, prestations, services).
- Transfert du compte 61 56 (maintenance) au compte 615 221 pour des travaux ponctuels éligibles au FC TVA pour le chauffage COFELY suite à la réforme.
- Transfert de 365 000 € qui étaient dans les contrats de maintenance au compte 60 42 (achats de prestations de services pour la restauration).
- Compte 60 612 (énergie, électricité) proposition 2017 à 280 000 € contre 305 000 € en 2016 suite à la réduction des consommations.

- Compte 60 313 (chauffage urbain) proposition 2017 à 130 000 € contre 150 000 € en 2016 pour la même raison que cité précédemment.
- Compte 611 (contrats de prestations de services) proposition 2017 à 145 000 € contre 610 000 € en 2016 suite à la modification des articles.
- Compte 615 221 (entretiens, réparations des bâtiments) est à 0 € contre 175 000 € en 2016.
- Transfert du compte 615 222 (entretien des bâtiments/hygiène) vers le compte 62 83 (frais nettoyage des locaux).
- Transfert du compte maintenance vers le compte 62 83 (frais de nettoyage des locaux) avec une prévision à 180 000 € pour 2017.

À la question de Monsieur ESTAMPE sur les montants du budget primitif 2016, Monsieur DAVY, Directeur Général des Services, lui répond que c'est le global, c'est-à-dire Budget Primitif plus décisions modificatives.

Le total des comptes et des articles qui ont été modifiés représente 870 000 € pour 2017 contre 955 000 € en 2016.

012 - Les charges du personnel

• Budget global 2016	2 708 800,00 €
• Compte Administratif 2016	2 584 244,23 €
• Proposition 2017	2 800 000,00 €

Les charges du personnel représentent 28 % des charges de fonctionnement avec une différence de 92 000 € en plus.

Compte 64 111 : Rémunération principale

• Budget global 2016	1 160 000,00 €
• Compte Administratif 2016	1 178 598,21 €
• Proposition 2017	1 250 000,00 €

Le nouveau régime indemnitaire, plus la part variable RIFSEEP, le retour d'un agent en disponibilité, et un recrutement pour le service urbanisme et deux ATSEM titulaires pour l'école maternelle sont inclus dans ce compte.

Compte 64 418 : Autres indemnités

• Budget global 2016	420 000,00 €
• Compte Administratif 2016	374 995,00 €
• Proposition 2017	410 500,00 €

Compte 64 53 : Cotisations caisses retraite

• Budget global 2016	410 000,00 €
• Compte Administratif 2016	398 063,62 €
• Proposition 2017	420 000,00 €

50 000 € sont inscrits pour le compte 022, dépenses imprévues qui pourront financer des frais de fonctionnement de l'école maternelle lors de son ouverture.

Compte 65 : Autres charges de gestion courante

Madame D. BOMMER précise que le compte représente 17 % des dépenses de fonctionnement et inclut les indemnités des élus et les 0,6 % d'augmentation.

La prévision pour la formation des élus demeure à 18 000 €.

Le budget pour le service incendie est important avec une prévision fixée à 405 200 €.

Compte 65 548 : Contribution aux syndicats intercommunaux

• Budget global 2016	352 250,00 €
• Compte Administratif 2016	346 406,11 €
• Proposition 2017	320 000,00 €

Une proposition est faite à hauteur de 578 000 € pour la subvention d'équilibre des PRAIRIALES.

Le montant des subventions aux associations locales demeure identique à l'an passé soit 185 000 €.

Monsieur ESTAMPE intervient pour préciser que le montant des subventions est identique après la décision modificative car avant il était de 195 000 € et la somme attribuée est de 172 000 €, donc il y a moins de subventions que les autres années.

Madame D.BOMMER confirme une baisse des demandes et Madame I. MARCHAND précise que les associations ne sont pas forcément informées que les demandes sont sur Internet.

À la question de Madame MARCHAND concernant la répartition des 320 000 € aux syndicats intercommunaux, Madame F. RAMOND, Maire répond qu'il s'agit pour l'essentiel de la participation financière au syndicat intercommunal de la Chevalerie fréquenté par les élèves d'Epernon.

Compte 66 : Charges financières

Un montant de 186 777 € pour le compte 66 111, intérêts réglés à l'échéance, a été proposé intégrant la simulation des deux emprunts sur une durée de 15 ans à un taux de 2 %.

• Budget global 2016	215 200,00 €
• Compte Administratif 2016	194 754,38 €
• Proposition 2017	213 934,45 €

Le compte 67, charges exceptionnelles représente les intérêts moratoires, des titres annulés ...estimés à 2 671,75 €.

Total des dépenses de fonctionnement incluant le virement de la section d'investissement :

• Budget global 2016	9 291 000,00 €
• Compte Administratif 2016	6 855 180,53 €
• Proposition 2017	9 960 000,00 €

Recettes de fonctionnement

Total des recettes de fonctionnement :

• Budget global 2016	9 291 000,00 €
• Compte Administratif 2016	9 396 284,49 €
• Proposition 2017	9 960 000,00 €

Compte 70 : Produit des services

• Budget global 2016	779 200,00 €
• Compte Administratif 2016	785 942,70 €
• Proposition 2017	740 500,00 €

La proposition 2017 est minorée du fait qu'il y a un loyer en moins (antenne) et une recette exceptionnelle par TDF, qu'en 2016.

Compte 73 : Impôts et taxes

- Budget global 2016 6 609 588,00 €
- Compte Administratif 2016 6 656 173,42 €
- Proposition 2017 6 690 188,00 €

Les impôts et taxes représentent 67 % des recettes de fonctionnement et la proposition tient compte des augmentations de la taxe d'habitation de 0,4 %, de l'attribution de compensation des Portes Euréliennes et des droits de place avec les horodateurs.

Compte 74 : Dotations et subventions

La dotation globale de fonctionnement perd 50 % par rapport à l'année dernière d'où une proposition à 75 000 € au lieu de 150 000 €. Elle représente 2 % du budget avec un total prévisionnel de 234 100 €.

À la remarque de Monsieur HAMARD concernant la DGF qui ne représente que 1 % du budget total, Madame F. RAMOND précise qu'elle est passée de 500 000 € à 75 000 € en 4 ou 5 ans.

À la demande de Monsieur B. ESTAMPE, Madame F. RAMOND précise avoir perçu une subvention de l'État de presque 200 000 € non prévue pour la médiathèque.

Le budget enregistre un nouveau compte pour la participation des autres EPCI à hauteur de 7 000 €. Il s'agit de la participation des syndicats pour le personnel de la mairie qui travaille pour eux tant au service de la comptabilité que des ressources humaines.

Compte 75 : Autres produits de la gestion courante

172 000 € sont prévus dans les revenus des immeubles pour les locations des logements communaux incluant la Savonnière, les Pressoirs et la Poste.

Dépenses d'investissement

Propositions 2017 :

Dépenses imprévues	80 198,44 €
Remboursement capital	410 849,64 €
Immobilisations incorporelles	95 000,00 €
Subvention Centre culturel	24 000,00 €
Immobilisations corporelles	2 864 920,00 €
Dégrèvement taxe Aménagement	1 500,00 €
TOTAL DEPENSES	3 476 468,08 €

Compte 23 : immobilisations en cours

4 300 000 € sont prévus pour la maternelle et la médiathèque. Le total des propositions sans les reports est de 7 776 468 € et avec les reports 8 823 000 €.

Recettes d'investissement

Madame D. BOMMER précise qu'on y retrouve le virement de la section de fonctionnement pour 2 525 000 € et la proposition pour les produits de cessions d'un montant de 200 000 € pour le terrain de la Garenne aux moines, la rue Normande, le Parking de la Drouette et l'HADREP.

Excédent investissement reporté	42 853,57 €
Virement section fonctionnement	2 525 000,00 €
produits de cessions	200 000,00 €
Amortissement	106 394,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	441 220,71 €
taxe d'aménagement, FCTVA	275 074,08 €
Subvention d'investissement	570 000,00 €
TOTAL RECETTES	4 160 542,36 € hors prêts

Elle précise que le détail des emprunts est joint et pour Monsieur ESTAMPE qui avait demandé le taux des prêts, elle l'informe qu'ils sont dans les annexes. Pour le détail de l'endettement pluriannuel, elle fait remarquer que deux prêts se terminent en 2017 et un en 2018.

Monsieur ESTAMPE dit que les chiffres sont impressionnants : 2 800 000 € réalisés au CA 2016 et 8 800 000 € proposés au BP 2017. L'école maternelle c'est une chose mais la médiathèque a été ajoutée, d'autant qu'il y a déjà une délibération qui annonce un avenant et il attend les avenants à venir.

Il en revient à l'excédent réalisé, soit 2 500 000 € en serrant tous les autres services et se demande à combien aurait été l'emprunt de 4 100 000 € si cette somme n'avait pas été dégagée. Il reconnaît qu'effectivement la commune n'est pas endettée mais que cet emprunt va peser sur les années futures sans oublier les coûts de fonctionnement.

Puis, il fait remarquer que les abords de la médiathèque regorgent d'eau depuis que les travaux ont débuté et s'interroge sur sa provenance. La deuxième remarque concerne la vie quotidienne et précise l'existence de trous non réparés, de barrières qui tombent, de peinture, des canalisations dans les écoles, du chauffage non révisé et des 3 000 € consacrés aux travaux des Prairiales.

Puis, il informe Madame le Maire que compte tenu de ces éléments et du montant important prévu pour la construction de la médiathèque, il ne votera pas ce budget.

Madame F. RAMOND, fait remarquer :

- que le montant des annuités restera au même niveau que 2016 et précédemment. Elle précise que la commune a la capacité d'emprunter pour l'école maternelle, la médiathèque et la résidence seniors.

- que le remplacement des évacuations des eaux usées de l'école maternelle Billardière, l'aménagement sur bâtiment C de l'école Louis DROUET et d'autres projets sont chiffrés et que les entretiens sont réguliers.

Afin de satisfaire tous les administrés, différents travaux seront réalisés comme l'enrobé du parking du cimetière, le passage piéton, les bâtiments.... et ces investissements représentent 2 000 000 € et sont détaillés.

Monsieur B. ESTAMPE déplore les lenteurs et précise qu'il a fallu 12 mois pour refaire un mur qui s'était effondré et dont le coût était de 8 000 €.

Madame F. RAMOND informe le conseil sur l'existence de l'application LUMIPLAN qui permet de signaler des dégradations afin de faire intervenir le service technique.

Concernant la présence d'un trou sur le trottoir, Madame MARCHAND précise qu'il est localisé rue Bourgeoise à côté du Crédit Mutuel.

Madame F. RAMOND, Maire en prend note.

À l'exception de Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL qui sont contre, le budget primitif 2017 est approuvé.

3.4 – Révision des tarifs communaux – année 2017 : Rapporteur D. BOMMER

Madame D. BOMMER justifie le maintien des tarifs communaux pour l'année 2017. Les tarifs seront dorénavant calculés pour une année civile à partir du 1^{er} janvier afin d'être en adéquation avec les autres tarifs de forains et du cirque.

Une réunion de la commission sera programmée au mois de novembre 2017 pour réviser les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018.

Madame D. BOMMER, Adjointe aux finances informe ses collègues que sa commission réunie le 1^{er} mars 2017 propose le MAINTIEN des tarifs communaux pour l'année 2017.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

3.5 – Compte de gestion 2016 – PRAIRIALES : Approbation : Rapporteur D. BOMMER

Madame D. BOMMER Adjointe aux finances informe ses collègues que les comptes de gestion 2016 PRAIRIALES dressés pour l'exercice par le receveur municipal de Maintenon sont conformes aux écritures de la comptabilité communale.

À l'unanimité, le conseil municipal en prend acte.

3.6 – Compte Administratif et affectation des résultats : Exercice 2016 – PRAIRIALES – : Rapporteur D. BOMMER

Section de fonctionnement :

- Dépenses 662 927,13 €
- Recettes 662 927,13 €

A – Excédent de fonctionnement 0,00 €

Section investissement :

- Dépenses 15 193,80 €
- Excédent 2016 reporté 28 324,72 € } 59 096,46 €
- Recettes 30 711,74 € }

B – Excédent d'investissement 43 902,66 €

Résultat de clôture de l'exercice : **43 902,66 €**

Reste à réaliser en investissement : 9 043,17 €

Résultat définitif de l'excédent 34 859,00 €

À la question de Monsieur ESTAMPE concernant l'étude thermique de 15 000 €, Madame F. RAMOND répond qu'il y a eu du retard, mais confirme qu'elle est prévue pour cette année dans les 58 000 €.

Pour les Prairiales, les structures et les fauteuils ne peuvent pas être remplacés sans une étude globale. Madame F. RAMOND précise que les fauteuils ne sont plus rétractables depuis environ 10 ans quand la Régie s'est installée en salle.

Les 55 000 € financent l'étude tous corps d'état qui sera réalisée par un groupement de bureaux d'études afin d'avoir un cahier des charges de bonne qualité.

Madame D. BOMMER Adjointe aux finances souligne que le compte administratif 2016 PRAIRIALES a été commenté en commission des finances le 1er mars dernier.

À l'unanimité, le compte administratif 2016 PRAIRIALES est adopté.

3.7 – Budget Primitif 2017 – PRAIRIALES : Approbation : Rapporteur D. BOMMER

Madame BOMMER, adjointe aux finances rappelle à ses collègues que le présent budget a fait l'objet d'une présentation détaillée en commission des finances le 1er mars dernier.

Puis, elle présente le budget primitif, par chapitre qui s'équilibre, comme suit :

Les chiffres clés des propositions 2017 pour les dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général représentent 61 % du budget. Des transferts ont été opérés entre les 615 21, 6156 et 62 83.

- Personnel intérimaire 15 000,00 € (Renfort technique)
- Achat des spectacles 185 000,00 €
- Location de films 35 000,00 €

Madame D. BOMMER précise qu'une hausse de la fréquentation a été enregistrée avec une moyenne de 200 personnes par film avec un pic à 800 personnes pour le film « Raid dingue ».

- Entretien des bâtiments 36 000,00 € (en cas de panne de l'ascenseur)
- Formation 4 500,00 € (Formation incendie et mis à jour billetterie)
- Hébergement/repas, artistes 9 000,00 €
- Télécommunication 4 400,00 € (collecte de La Poste)
- Frais de nettoyage des locaux 26 600,00 €
- Droit d'auteur 38 000,00 € (droit de 13 à 15 % plus la SACEM)
- Personnels extérieurs 4 000,00 € (Action Emploi/ouvreuses)
- Remboursement des coûts salariaux 255 000,00 €

Le total des dépenses est de 760 000 € soit 30 000 € de plus qu'en 2016.

Les recettes de fonctionnement, les propositions 2017 :

- Spectacles 120 000,00 €
- Cinéma 50 000,00 €
- Subvention d'exploitation 578 000,00 €
- Locations de salles 10 950,00 €

Les dépenses d'investissement, les propositions 2017 :

- Études 55 000,00 €
- Licences 300,00 € (logiciel)
- Matériel et bureau informatique 7 000,00 €
- Mobilier 5 000,00 € (tables)
- Autres immobilisations 23 656,00 €

Les recettes d'investissement, les propositions 2017 :

- Résultat reporté 43 902,66 €
- Subventions 24 000,00 €

À l'unanimité, le budget primitif 2017 PRAIRIALES est approuvé.

3.8 – Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) : Rapporteur F. RAMOND

Madame RAMOND, Maire demande de bien vouloir accepter sa candidature, comme représentante de la CLETC à la communauté de communes des portes Euréliennes d'Île-de-France.

Monsieur STECK s'interroge sur la possibilité de la candidature de Madame RAMOND étant donné qu'elle est présidente de la communauté de communes.

Madame F. RAMOND précise que chaque commune doit désigner un titulaire et parmi ces titulaires un président sera élu.

La CLETC se réunira au plus tard au mois d'avril.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le vote à main levée.

A l'unanimité des membres présents, Madame F. RAMOND est désignée.

3.9 – Conventions de mise à disposition d'une partie des services à quatre EPCI : Rapporteur G. DAVID

Monsieur Guy DAVID, informe ses collègues que les conventions ont pour objet la mise à disposition d'une partie des services par la ville d'Épernon au profit des EPCI : Syndicat Intercommunal de la Chevalerie, SIVOM HADREP, SM3R et SIARE.

La mise à disposition prendra effet à compter du 1/04/2017, pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse et fera l'objet d'un remboursement des EPCI à la commune.

Le coût moyen horaire chargé est de 24,00 € par agent.

Le temps annuel estimé est de :

165 heures, soit un total de 3 960 € pour la Chevalerie

100 heures, soit un total de 2 400 € pour le SIVOM HADREP

82 heures, soit un total de 1 968 € pour le SM3R

160 heures, soit un total de 3 840 € pour le SIARE

Le remboursement intervient chaque semestre sur la base d'un état indiquant le nombre d'heures réelles effectuées.

Puis, il précise que les conventions ont été vues par le comité technique du 6/03/2017.

À la question de Monsieur STECK au sujet du calcul des heures, Monsieur G. DAVID précise qu'il s'agit uniquement du personnel administratif de la Mairie.

À la question de Monsieur ESTAMPE concernant les syndicats et les primes. Pour les syndicats, Madame F. RAMOND précise que c'est la première fois, car avant il y avait un secrétaire. Concernant les primes, cela reste à la discrétion des syndicats. Pour la personne qui touchait une prime, elle travaillait pour les syndicats en dehors de son temps de travail.

La pratique est la même que celle pour le CTM où la mairie se fait rembourser par la communauté de communes.

Ce personnel travaille sur un équivalent temps plein salarié par la mairie et une fraction est attribuée à ces syndicats. La commune pratique la mutualisation. Le coût est recalculé tous les ans, mais ce n'est

pas indiqué dans la convention. Madame F. RAMOND précise que l'information sera notée l'année prochaine après un an de fonctionnement.

Le Syndicat Intercommunal de la Chevalerie pourrait être repris par le Mairie de Droue, mais c'est un sujet en cours de réflexion.

Madame MARCHAND regrette de ne pas avoir été informée de la réunion publique organisée par le syndicat mixte des 3 Rivières. Madame GAUTIER précise qu'elle ne concerne que les riverains et qu'ils ont reçu une invitation personnelle, mais que s'il est noté « réunion publique » sur l'affichage, tout le monde peut y participer.

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les quatre conventions.

IV- AFFAIRE GÉNÉRALE

4.1 – Convention avec la commune de Raizeux : Honoraires de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des routes de Boulard et Normande : Rapporteur J. MATHIAU

Monsieur J. MATHIAU, Adjoint aux travaux, précise que ces routes ont une situation particulière, car elles chevauchent 2 communes et 2 départements.

Monsieur J. MATHIAU informe ses collègues que la commune d'Épernon et la commune de Raizeux conviennent par la présente convention de réaliser une étude d'avant-projet pour les travaux d'aménagement des rues Normande et de Boulard situées en limite de leur territoire respectif dont le montant est estimé à 7 000 € H.T.

Les travaux d'aménagement comprennent :

- L'enfouissement des réseaux aériens
- Le traitement de la voirie et des trottoirs permettant de faciliter les déplacements mixtes (véhicules, deux roues et piétons).

Financement

La clé de répartition est la suivante :

Commune d'Épernon : 63 %

Commune de Raizeux : 37 %

À l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

4.2 – Formation des élus – Bilan des actions 2016 : Rapporteur D. BOMMER

Madame D. BOMMER, Adjointe aux finances informe ses collègues que l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, financés par la collectivité, est annexé au compte administratif et qu'un débat annuel a lieu sur la formation des élus.

Conformément à ces dispositions, le tableau des formations 2016 fait état d'un montant des dépenses de 11 905 € (crédit inscrit au BP 2016 : 18 000 €).

Plusieurs formations individuelles ont été suivies par les élus sur les thèmes suivants : finances locales, marchés publics, cimetière...

Madame D. BOMMER précise qu'en 2016 il y a eu 40 journées de formation contre 21 en 2015.

À l'unanimité, le conseil municipal en prend acte

V – MARCHÉ PUBLIC

5.1 – Mission de contrôle technique à la Médiathèque : avenant n° 1 avec APAVE : Rapporteur J. MATHIAU

Monsieur J. MATHIAU, Adjoint aux travaux, informe ses collègues que dans le cadre du marché à procédure adaptée lié à la mission de contrôle technique pour la construction de la médiathèque, il y a lieu de signer un avenant avec le bureau d'étude APAVE de Mainvilliers (28), d'un montant de 3 413,86 € H.T.

L'objet de l'avenant consiste à ajuster la rémunération du contrôleur technique qui avait été calculée sur un coût estimé des travaux à 1,30 M€ H.T. (en phase prévisionnelle), et porté à 1,564 M€ au stade de l'Avant – Projet Définitif.

Monsieur J. MATHIAU précise qu'avant le coût de la mission était calculé sur une prévision et maintenant sur un avant-projet qui est définitif.

Ce marché a été notifié en octobre 2013. Les missions ont débuté dès l'analyse des esquisses du concours de maîtrise d'œuvre et se termineront à l'achèvement des travaux.

Montant du marché initial :	12 300,00 € H.T.
Montant de l'avenant n° 1	<u>3 413,86 € H.T.</u>
Montant global du marché	15 713,86 € H.T.

Monsieur B. ESTAMPE déplore cette augmentation qui s'ajoute à celle des assurances et représente un total de 45 000 €.

À l'exception de Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL qui sont contre, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ledit avenant.

VI – PERSONNEL TERRITORIAL

6.1 – Mise en place du RIFSEEP pour les adjoints du patrimoine : Rapporteur D. BOMMER

Madame D. BOMMER, Adjointe aux finances et au personnel municipal informe ses collègues qu'il y a lieu de mettre en place le RIFSEEP pour les adjoints du patrimoine.

Vu en comité technique le 6/03/2017

Madame D. BOMMER précise qu'il s'agit d'une mise à jour pour la bibliothèque, qu'elle sera appliquée à compter du 1^{er} janvier 2017 au cadre d'emplois territoriaux suivant : les adjoints du patrimoine.

À la question de Monsieur STECK concernant l'embauche à la médiathèque, Madame RAMOND répond que cela concerne bien le personnel titulaire de la médiathèque.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

6.2 – Avancements de grades et mises à jour du tableau des effectifs en 2017 : Rapporteur D. BOMMER

Madame D. BOMMER, Adjointe aux finances et au personnel municipal informe ses collègues que dans le cadre des avancements de grade de l'année 2017, il y a lieu de :

a) Créer et supprimer les postes suivants :

Création :

- 1 grade d'attaché hors classe
- 4 grades d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 1 grade d'agent de maîtrise principal

- 3 grades d'adjoint technique
- 3 grades d'adjoint technique principal 1ère classe

Suppression :

- 2 grades d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 3 grades d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 1 grade d'adjoint technique 1ère classe
- 1 grade d'agent de maîtrise
- 2 grades d'ATSEM principal 2^{ème} classe

Vu en comité technique le 6/03/2017

b) Modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Vu en comité technique le 6/03/2017.

Madame D. BOMMER précise que le tableau détaille les emplois budgétaires, les effectifs pourvus sur emplois budgétaires en équivalents temps pleins ainsi que la suppression des grades suivants avancements pour l'année 2017 ou la création de grades.

Monsieur B. ESTAMPE signale une erreur concernant la dernière ligne « 2 grades ATSEM principal 1^{ère} classe » qu'il est noté « 2^{ème} classe. ».

À la question de Monsieur B. ESTAMPE concernant la fonction suite à la création du grade d'attaché hors classe, Madame D. RAMOND, Maire répond qu'il s'agit du DGS et Madame D. BOMMER précise qu'une seule personne occupe le poste d'attaché hors classe et de DGS. Cependant le tableau doit comporter les chiffres 2 puis 3 quand la remplaçante arrivera.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

6.3 – Fixation du taux des avancements de grade : Rapporteur D. BOMMER

Madame D. BOMMER, Adjointe aux finances et au personnel municipal informe ses collègues que l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, a modifié l'article 49 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Ainsi l'avancement de grade n'est plus lié à des quotas fixés par les statuts particuliers, mais il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à un cadre d'emplois pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois, à l'exception du cadre d'emplois des agents de la police municipale (sous réserve de remplir les conditions d'ancienneté et dans le respect des seuils démographiques).

L'autorité territoriale conserve son pouvoir de décision de nomination, ou de non-nomination, des agents qui remplissent les conditions requises.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 6 mars 2017,

Puis, elle propose de fixer les taux de promotion à 100 % pour tous les grades et demande à ses collègues de se prononcer favorablement.

Madame D. BOMMER ajoute qu'avec un taux de 100 % la totalité des personnes bénéficiant d'un avancement de grade peut être nommée alors qu'avec un taux de 50 % seule la moitié pourrait être nommée. Elle précise également que le Maire a la possibilité de s'opposer à l'avancement de grade puisqu'elle a tout pouvoir de décision et de nomination.

À la remarque de Monsieur B. ESTAMPE, Madame D. BOMMER répond que la loi a modifié le fait que l'avancement n'est plus lié à des quotas fixés par les statuts particuliers.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

VII – URBANISME

7-1 - Convention tripartite de portage foncier Commune d'Épernon/EPFLI et NEXITY : Rapporteur G. DAVID

Monsieur G. DAVID, Adjoint à l'urbanisme rappelle à ses collègues que par délibération du 9/10/2016, la commune d'Épernon a sollicité l'EPFLI (Établissement Public Foncier Local Interdépartemental Cœur de France) dans le cadre du projet de parking de la salle de Savonnière, de réaliser l'emplacement réservé n° 14 dans la ZAC Savonnière.

Le conseil d'administration de l'EPFLI a donné son accord pour procéder à l'acquisition desdits biens pour le compte de la commune.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de portage par l'EPFLI pour le compte de la commune pour une durée de 3 ans.

La parcelle concernée est la parcelle AK n° 150 située au 21B rue de Savonnière d'une superficie de 1 837 m².

Monsieur G. DAVID fait remarquer une erreur en page 4. Il s'agit de l'avenant numéro 3 et non pas de l'avenant numéro 2.

Madame F. RAMOND, Maire rappelle les principes d'une convention tripartie : la Commune délibère, puis l'EPFLI, pour finir par Monsieur S. LEPRETE de NEXITY. Aucune observation n'a été émise par Monsieur S. LEPRETE au sujet de cette convention.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

7.2 – Zone d'Aménagement Concerté « La Savonnière » : Avenant n° 3 à la concession d'aménagement : Rapporteur : F. RAMOND

Madame F. RAMOND, Maire rappelle à ses collègues que dans le cadre du contrat de concession d'aménagement du 24/07/2006, NEXITY s'est engagé à acquérir des terrains nécessaires au projet, notamment la parcelle AK 150 pour l'aménager en parking.

La commune a décidé de faire appel à l'EPFLI pour l'acquérir, le démolir et procéder à la dépollution en concluant une convention de portage foncier.

À cet effet, il y a lieu de conclure un avenant avec NEXITY afin de modifier l'article 2 du contrat de concession, à savoir :

« Il est convenu que la parcelle AK 150 sera acquise par la commune auprès de l'EPFLI au moyen d'une convention de portage foncier. L'EPFLI s'engageant, durant le temps de portage, à accomplir les opérations de démolition et de dépollution des biens. Il est acté que lesdits travaux doivent comprendre notamment, sans que cette liste soit exhaustive :

- L'enlèvement d'une cuve enterrée de 80 m³
- Le traitement des eaux de fonds de fouille,
- L'évacuation des terres en biocentre,
- La démolition des bâtis existants,
- La purge des terres sur au moins 5 cm sous hangar. »

NEXITY ne se rendra pas acquéreur de ladite parcelle pour y accomplir son parking, mais viendra supporter tous les frais afférant à cette opération.

Monsieur B. ESTAMPE regrette les taux élevés de portage de l'ordre de 2 à 3 % et qu'il n'y ait pas eu une petite négociation même de 0,5 %. Madame Françoise RAMOND, Maire précise que ce taux est justifié par le temps passé et permet de rémunérer les cadres de l'EPFLI.

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, autorise Madame le Maire à le signer.

7.3 – Arrêt du projet de l'AVAP : approbation du règlement, du plan de périmètre et du plan de protection de mise en valeur : Rapporteur G. DAVID

Monsieur D. DAVID, Adjoint à l'urbanisme, rappelle à ses collègues que l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) d'Épernon a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.

L'AVAP comprend :

- Un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental ainsi qu'un rapport de présentation qui expose les particularités historiques, patrimoniales, architecturales, environnementales et paysagères du territoire retenu pour la création de l'AVAP.
- Un règlement avec des prescriptions à prendre en compte pour l'établissement des projets afin d'assurer une bonne gestion et une mise en valeur des éléments patrimoniaux identifiés,
- Un périmètre correspondant à la délimitation de la zone protégée incluant les éléments identifiés du patrimoine à préserver dans une perspective architecturale, urbaine et paysagère.

Le règlement de l'AVAP est indissociable du document graphique intitulé Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) dont il est le complément.

Monsieur R. HAMARD demande un report du débat compte tenu des 250 pages et de la complexité du document qui est engageant pour l'avenir. Il sollicite un report de ce débat afin d'évaluer les répercussions sur l'ensemble du bâti protégé dans un cadre de périmètre.

Madame F. RAMOND, Maire précise que le document est définitif et que l'instance décisionnaire est la communauté de commune des Portes Euréliennes. Le document sera attaché au PLUI et donne des prescriptions et des recommandations afin de protéger les bâtis et précise les espaces à protéger.

Monsieur G. DAVID informe le conseil que le document regroupe le règlement, le PPMV et a été travaillé par la CLAVAP qui est la commission locale de l'AVAP. Le but est d'arrêter le projet de façon à ce qu'il soit examiné par la commission de la protection régionale des sites (CPRS). Ensuite une enquête publique sera réalisée puis le Préfet interviendra en dernier lorsque les documents sont adoptés.

Madame F. RAMOND précise que lorsque l'AVAP sera opérationnelle, cela permettra de travailler avec la Fondation du Patrimoine et obtenir des aides financières pour la rénovation.

Monsieur B. ESTAMPE a noté que la commission d'urbanisme et l'AVAP avaient fait des prescriptions et demandé des modifications. Il souligne par exemple qu'à la réunion Urbanisme qui a eu lieu le 24 février 2017, Monsieur SAVONNET avait demandé des modifications et elles n'ont pas été prises en compte. Les éléments transmis par le syndicat des Trois Rivières, ce n'est pas pris en compte, les éléments transmis par T. DELANNOY, Directeur des Services Techniques Municipaux, n'ont pas été pris en compte. De plus certaines prescriptions concernent le domaine privé.

Autant, il était en faveur de la mise en valeur de notre village, la mise en valeur de l'histoire de notre village, sauf qu'il n'aime pas ce qui est dogmatique et là ce n'est qu'un catalogue d'interdictions et demande si les riverains concernés ont été concertés afin de leur donner des explications.

Monsieur B. ESTAMPE précise également que la commune est dans un sous-secteur sauvegardé ABF qui donne les moyens de faire respecter une grande partie des éléments.

Madame RAMOND répond que les demandes de rénovation dans le secteur sauvegardé sont traitées par l'ABF et que l'avantage de ce règlement sera que l'on saura préalablement ce qu'il est autorisé de faire.

Monsieur G. DAVID précise que toutes les questions ont été adressées au Cabinet SAVONNET, un retour a été adressé et par exemple, les vérandas sont toujours autorisées et l'erreur concernant le PPMV a été notée. Cependant le compte rendu ne fait pas état des derniers éléments de la commission.

Monsieur ESTAMPE demande un conseil exceptionnel appuyé par Monsieur HAMARD pour pouvoir se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal décide d'ajourner.

7.4 – Avis de France Domaine : Demande d'évaluation : Rapporteur G. DAVID

a) 10, place du change

Monsieur G. DAVID, Adjoint à l'urbanisme informe ses collègues que la commission urbanisme réunie le 24/02/2017 a émis un avis favorable à la cession de la maison 10 place du Change, cadastrée section AE n° 101, d'une superficie de 238 m².

Monsieur R. HAMARD suggère que les bâtiments communaux soient réutilisés plutôt que d'être vendus car il a l'impression que ces ventes servent à compenser les dépenses de la médiathèque.

En réponse Madame F. RAMOND rappelle qu'il y a déjà l'immeuble du 5, place du change dont il faut s'occuper.

En réponse à Monsieur ESTAMPE, des travaux ont été faits pour l'ADMR dans l'immeuble du 10 place du Change.

Madame D. BOMMER précise que les membres de la commission avait été unanimement favorables à la vente de ce bâtiment.

Monsieur ESTAMPE précise qu'il ne votera pas pour la vente de ce bâtiment, n'étant pas d'accord pour la vente des biens publics.

À l'exception de Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL qui sont contre, le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter l'avis de France Domaine.

b) Bibliothèque 15 rue du Grand Pont

Monsieur G. DAVID, Adjoint à l'urbanisme informe ses collègues que la commission urbanisme réunie le 24/02/2017 a émis un avis favorable à la cession de la bibliothèque et de la propriété attenante, sise 15 rue du Grand Pont, cadastrées section AD n° 246 et 245, d'une superficie respective de :

- Bibliothèque : 74 m² (habitation) et 395 m² (terrain)
- Propriété attenante : 91 m² (habitation) et 663 m² (terrain).

Monsieur STECK s'étonne que de la superficie de la bibliothèque ne fasse que 74 m² de bâtis entre le rez-de-chaussée et l'étage.

Monsieur B. ESTAMPE suggère de réunir les deux biens pour bénéficier d'une superficie de 165 m² (habitation) et de 1 000 m² (terrain) et y installer la maison médicale car intéressants au niveau de la proximité et des personnes à mobilité réduite ; le dossier aurait pu avancer encore plus vite.

Madame RAMOND répond que cela a été évoqué et que la maison médicale a été pensée ailleurs.

Monsieur STECK précise que la question avait été évoquée lors de la mise en place du projet de la médiathèque avec l'architecte qui pilotait les deux commissions culture et sociale, d'utiliser ces locaux mais que cette solution obligerait la démolition et que compte tenu du caractère intéressant de ces immeubles, il n'en était pas question. Il pense que si la vente se fait à des professionnels, ces bâtiments ne resteront pas en l'état et qu'il y aura un immeuble moderne.

À l'exception de Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL qui sont contre, le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter l'avis de France Domaine.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Les élections :

Madame F. RAMOND, Maire rappelle qu'il y aura prochainement les élections présidentielles les 23 avril et 7 mai prochains et rappelle à ses collègues, qui ne l'ont pas encore fait, de bien vouloir s'inscrire à la mairie car il manque des assesseurs pour tenir les bureaux.

Elle rappelle qu'il faut absolument respecter les disponibilités de chacun. La journée des élections commence à 8h et se termine à 19h puis il y a le dépouillement.

Monsieur MATHIAU précise que les bureaux fermeront à 18h pour les élections législatives du mois de juin.

Gestion du service public d'eau potable :

Monsieur B. ESTAMPE regrette d'avoir appris, via Internet, que l'appel d'offres concernant la délégation de service public d'eau potable avait été lancé alors que la régie avait été évoquée.

Madame F. RAMOND demandera à Franck DUCOUTUMANY, délégué de l'HADREP de communiquer l'analyse faite par un cabinet spécialisé.

Place de parking de la Savonnière

À la question de Monsieur STECK au sujet de la place de parking de la Savonnière qui a été goudronnée, Monsieur MATHIAU répond qu'une place handicapée était nécessaire. Le terrain du parking est actuellement utilisé par la commune avec l'accord de NEXITY.

L'AVAP :

Madame F. RAMOND, Maire va solliciter la présence de Monsieur SAVONNET pour la réunion d'information concernant l'AVAP.

L'IBC :

Madame M. GAUTIER, Adjointe à l'environnement développement durable et commerces informe que l'IBC, l'inventaire de la biodiversité communale prévu le 25 mars est reporté au 1^{er} avril dans l'après-midi. Des animations sont prévues. Des invitations seront envoyées et l'information circulera sur Internet et sur les panneaux lumineux. Elle est programmée au plateau de la Diane.

À la question de Monsieur ESTAMPE, Madame M. GAUTIER répond que le sujet est la faune et la flore et précise avoir un problème d'accès au terrain où il y a une petite mare.

À la question de Monsieur ROYNEL, Madame M. GAUTIER répond que l'animation prévue au musée est maintenue.

Madame F. RAMOND, Maire demande à l'assemblée d'applaudir Monsieur G. DAVY, Directeur Général des Services pour son dernier conseil municipal.

Prochain conseil municipal : lundi 10/04/2017 à 20h30

Ordre du jour épuisé à 00h00

Vu, la secrétaire de séance

Vu, le Maire